

DIRIGEANT, MANAGER, LE COACHING EST-IL FAIT POUR VOUS ?



- ▶ Vous voulez gagner en efficacité professionnelle : meilleure gestion du stress, du temps, de son organisation, de sa délégation ...
- ▶ Vous visez l'optimisation de vos relations : évolution de votre style managérial, développement de votre leadership, amélioration de votre communication au sein de votre équipe, gestion de situations de crise ou conflictuelles.
- ▶ Vous cherchez à développer vos perspectives d'évolution : préparation d'un évènement important, intégration d'un nouveau poste, dépassement d'un obstacle professionnel.
- ▶ Vous avez des objectifs, nos coachs vous guident pour cheminer vers vos solutions !



vous conseille et vous accompagne
Des solutions simples et efficaces,
un budget adapté, une approche personnalisée

Pour toute demande,
contactez-nous au 04 95 08 10 10
ou info@elseconsultants.fr

www.elseconsultants.fr

Depuis 20 ans, ELSE Consultants aide ses clients à définir et mettre en œuvre leur politique sociale et leur stratégie de valorisation du Capital Humain.

Le coaching est une occasion unique de ressourcement, une opportunité qui favorise les choix équilibrés, entre la vie professionnelle et personnelle, entre l'urgent et l'essentiel : un temps de recul qui permet d'orienter son énergie, de préciser ses priorités, et de tirer le meilleur de son potentiel.

Le coaching favorise l'autonomie dans les actions et le développement de soi. C'est un accompagnement individuel et personnalisé.

Si le coaching et la psychothérapie partagent des objectifs communs d'épanouissement et de recherche de bien-être, le coach reste focalisé sur le conscient et le préconscient, sans velléité de travailler sur l'inconscient. Par son questionnement bienveillant, son effet miroir, le cadre qu'il impose, ... il propose au coaché un moyen d'élargir sa réflexion et sa demande, de se connecter avec ses comportements et ses émotions, de se mettre en état de recherche, pour faire émerger sa propre dynamique.

Les bienfaits possibles du coaching :

- Une diminution du stress
- Un regain de créativité
- Une capacité à s'affirmer
- Une plus grande confiance en soi
- Un potentiel libéré
- De nouvelles ressources
- Un ajustement de ses actions à ses valeurs profondes
- La mise en place d'actions et de changements durables

...

Un contrat moral :

- La confidentialité par rapport à ma hiérarchie et mon univers personnel.
- Abstention de tout abus d'influence.
- Une neutralité par rapport à des valeurs philosophiques, religieuses, politiques, syndicales.
- La confidentialité par rapport aux enjeux de l'entreprise.
- Synthèse des intérêts du coaché et de son organisation.

Un contrat écrit :

- Des buts et objectifs professionnels fixés lors d'un entretien préliminaire.
- Un nombre limité de séances.
- Le budget.
- Un bilan objectif pour faire le point final des acquis et des points restant à atteindre.
- Définition du rôle de l'entreprise « prescripteur » et de ce qui lui est dû en retour.

Coaching et résultats:

Le coaching se voulant pragmatique et répondant à des problématiques ciblées, il est fréquent d'observer des résultats dès les premières séances. De même, certains effets pourront être observés bien après l'accompagnement terminé.

Le coaché passe du mode « je me sens concerné par ce qui m'arrive » au mode « j'ai prise sur ce qui se passe ».

Les étapes du coaching :

Toujours en phase avec l'actualité de la personne coachée, l'accompagnement suit les phases suivantes :

- Analyse et diagnostic de la situation actuelle.
- Définition des objectifs à atteindre.
- Mise en œuvre du plan d'accompagnement.
- Bilan final et consolidation.

L'accompagnement peut avoir 2 configurations :

- Il est prescrit par l'entreprise / le responsable hiérarchique pour un collaborateur (avec nécessairement une demande conjointe du collaborateur et de l'entreprise).
- Il est requis directement par l'intéressé : Contrat coach / coaché (demande propre).

Par ailleurs, l'accompagnement est inhabituel pour l'entreprise car il ne mobilise en moyenne le collaborateur que 2 heures/3 semaines pendant une période de 4 mois.